

Date de préparation 25-août-2011 Date de révision 10-déc.-2021 Numéro de révision 4

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: <u>Lactophenol Aniline Blue</u>

Cat No. : R40028

Identifiant de formule unique (UFI) G330-D0MK-X009-N5V3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Oxoid Ltd Reme

Wade Road Santa Fe Trail Drive, KS 66215: Basingstoke, Hants, UK 1-80-255-6730: 1-800-621-8251.

RG24 8PW

Tel: +44 (0) 1256 841144

EU entity/business name Oxoid Deutschland GmbH

Postfach 10 07 53

D-46483 Wesel GERMANY

Tel: + 49 (0) 281 1520 Fax: 49 (0) 281 1521

Adresse e-mail mbd-sds@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec EU: 001-703-527-3887 Chemtrec US: (800) 424-9300

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Pour les clients en Suisse :

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : 145 (24h)

Tox Info Suisse: +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais: 0800 564 402 Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par voie cutanée

Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mutagénicité sur les cellules germinales

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée)

Catégorie 4 (H302)

Catégorie 4 (H312)

Catégorie 3 (H331)

Catégorie 1 B (H314)

Catégorie 1 (H318)

Catégorie 2 (H341)

Catégorie 2 (H373)

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H331 Toxique par inhalation
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
- Liquide combustible

Conseils de prudence

- P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Date de révision 10-déc.-2021

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Phénol	108-95-2	EEC No. 203-632-7	20	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (H373)
Glycérine	56-81-5	200-289-5	40	-

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
Phénol	Eye Irrit. 2 (H319) :: 1%<=C<3%	-	-
	Skin Corr. 1B (H314) :: C>=3%		
	Skin Irrit. 2 (H315) :: 1%<=C<3%		

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment

à l'eau et consulter un médecin.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le

bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Transporter la victime à l'air

frais. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures **de premiers secours** de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. Difficultés respiratoires. Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements: Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique: En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation

Lactophenol Aniline Blue Date de révision 10-déc.-2021

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Agent chimique sec, Sable sec, Mousse résistant à l'alcool. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des mugueuses. Matière combustible. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits dangereux résultant de la combustion

Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Éliminer les sources d'ignition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Tenir à l'écart des flammes

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C. Lieu pour matière corrosive. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques. Date de promulgation: 2 septembre 2018. Publié dans le Moniteur Belge le 3 octobre 2018 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail.

Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018. (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?reflNRS=ED%20984)

CH - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Phénol	TWA: 2 ppm (8h)	STEL: 4 ppm 15 min	TWA / VME: 2 ppm (8	TWA: 2 ppm 8 uren	STEL / VLA-EC: 4 ppm
	TWA: 8 mg/m³ (8h)	STEL: 16 mg/m ³ 15 min	heures). restrictive limit	TWA: 8 mg/m ³ 8 uren	(15 minutos).
	STEL: 4 ppm (15min)	TWA: 2 ppm 8 hr	TWA / VME: 7.8 mg/m ³	STEL: 4 ppm 15	STEL / VLA-EC: 16
	STEL: 16 mg/m ³	TWA: 7.8 mg/m ³ 8 hr	(8 heures). restrictive	minuten	mg/m³ (15 minutos).
	(15min)	Skin	limit	STEL: 16 mg/m ³ 15	TWA / VLA-ED: 2 ppm
	Skin		STEL / VLCT: 4 ppm.	minuten	(8 horas)
			restrictive limit	Huid	TWA / VLA-ED: 8 mg/m ³
			STEL / VLCT: 15.6		(8 horas)
			mg/m ³ . restrictive limit		Piel
			Peau		
Glycérine		TWA: 10 mg/m ³ 8 hr	TWA / VME: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ 8 uren	TWA / VLA-ED: 10
		(mist only)	(8 heures).	_	mg/m³ (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Phénol	TWA: 2 ppm 8 ore.	TWA: 2 ppm (8	STEL: 4 ppm 15	huid	TWA: 2 ppm 8 tunteina
	Media Ponderata nel	Stunden). AGW -	minutos	TWA: 8 mg/m ³ 8 uren	TWA: 8 mg/m ³ 8
	Tempo	exposure factor 2	STEL: 16 mg/m ³ 15	_	tunteina
	TWA: 8.0 mg/m ³ 8 ore.	TWA: 8 mg/m³ (8	minutos		STEL: 4 ppm 15
	Media Ponderata nel	Stunden). AGW -	TWA: 2 ppm 8 horas		minuutteina
	Tempo	exposure factor 2	TWA: 8 mg/m ³ 8 horas		STEL: 16 mg/m ³ 15
	STEL: 4 ppm 15 minuti.	Haut	Pele		minuutteina
	Breve termine				lho
	STEL: 16 mg/m ³ 15				
	minuti. Breve termine				
	Pelle				

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

	T				
Glycérine		TWA: 200 mg/m ³ (8	TWA: 10 mg/m ³ 8 horas		TWA: 20 mg/m ³ 8
		Stunden). AGW -			tunteina
		exposure factor 2			
		TWA: 200 mg/m³ (8			
		Stunden). MAK			
		Höhepunkt: 400 mg/m ³			
Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Phénol	Haut	TWA: 1 ppm 8 timer	Haut/Peau	STEL: 16 mg/m ³ 15	TWA: 1 ppm 8 timer
	MAK-KZGW: 4 ppm 15	TWA: 4 mg/m ³ 8 timer	STEL: 5 ppm 15	minutach	TWA: 4 mg/m ³ 8 time
	Minuten	Hud	Minuten	TWA: 7.8 mg/m ³ 8	STEL: 3 ppm 15
	MAK-KZGW: 16 mg/m ³		STEL: 19 mg/m ³ 15	godzinach	minutter. value from th
	15 Minuten		Minuten		regulation
	MAK-TMW: 2 ppm 8		TWA: 5 ppm 8 Stunden		STEL: 12 mg/m ³ 15
	Stunden		TWA: 19 mg/m ³ 8		minutter. value from th
	MAK-TMW: 8 mg/m ³ 8		Stunden		regulation
Observations	Stunden		OTEL 400/245	TIMA 40/3 0	Hud
Glycérine			STEL: 100 mg/m³ 15	TWA: 10 mg/m ³ 8	
			Minuten TWA: 50 mg/m ³ 8	godzinach	
			Stunden		
			Otariacii		
Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Phénol	TWA: 2 ppm	kože	TWA: 2 ppm 8 hr.	Skin-potential for	TWA: 7.5 mg/m ³ 8
	TWA: 8 mg/m ³	TWA-GVI: 2 ppm 8	TWA: 8 mg/m ³ 8 hr.	cutaneous absorption	hodinách.
	STEL: 4 ppm	satima.	STEL: 4 ppm 15 min	STEL: 16 mg/m ³	Potential for cutaneou
	STEL: 16 mg/m ³	TWA-GVI: 8 mg/m ³ 8	STEL: 16 mg/m ³ 15 min	STEL: 4 ppm	absorption
	Skin notation	satima.	Skin	TWA: 8 mg/m ³	Ceiling: 15 mg/m ³
		STEL-KGVI: 4 ppm 15		TWA: 2 ppm	
		minutama. STEL-KGVI: 16 mg/m³			
		15 minutama.			
Glycérine		TWA-GVI: 10 mg/m ³ 8	TWA: 10 mg/m ³ 8 hr.		TWA: 10 mg/m ³ 8
Olycomic		satima.	(mist)		hodinách.
		oddina.	(mot)		Ceiling: 15 mg/m ³
					0
Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Phénol	Nahk	Skin notation	skin - potential for	STEL: 16 mg/m³ 15	TWA: 1 ppm 8
	TWA: 2 ppm 8 tundides. TWA: 8 mg/m ³ 8	TWA: 2 ppm 8 hr TWA: 8 mg/m³ 8 hr	cutaneous absorption STEL: 4 ppm	percekben. CK TWA: 8 mg/m³ 8	klukkustundum. TWA: 4 mg/m³ 8
	tundides.	STEL: 16 mg/m ³ 15 min		órában. AK	klukkustundum.
	STEL: 16 mg/m ³ 15	STEL: 4 ppm 15 min	TWA: 2 ppm	lehetséges borön	Skin notation
	minutites.	31LL. 4 ppin 13 min	TWA: 8 mg/m ³	keresztüli felszívódás	Ceiling: 2 ppm
	STEL: 4 ppm 15		TWA. O mg/m	Keresztuli leiszivodas	Ceiling: 8 mg/m ³
	minutites.				Coming. O mg/m
Glycérine	TWA: 10 mg/m ³ 8		TWA: 10 mg/m ³		
	tundides.				
Composant Phénol	Lettonie skin - potential for	Lituanie TWA: 2 ppm IPRD	Luxembourg Possibility of significant	Malte possibility of significant	Roumanie Skin notation
FILETIOI	i Skiri - Doteritiai ioi	I WA. Z PPIII IFKD	Possibility of significant	uptake through the skin	TWA: 2 ppm 8 ore
	·	T\\\/\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	untake through the ckin		
	cutaneous exposure	TWA: 8 mg/m³ IPRD	uptake through the skin		
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm	Oda	TWA: 2 ppm 8 Stunden	TWA: 2 ppm	TWA: 8 mg/m ³ 8 ore
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³	Oda STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m ³ 8	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm	Oda	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden	TWA: 2 ppm	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³	Oda STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m ³ 8	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm	Oda STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm	Oda STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15
Composat	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti	TWA: 8 mg/m³ 8 ord STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute
Composant Phénol	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ Russie TWA: 0.3 mg/m³ 0539	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ République slovaque Ceiling: 16 mg/m³	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti Suède Binding STEL: 4 ppm 15	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute Turquie Deri
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ Russie TWA: 0.3 mg/m³ 0539 Skin notation	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ République slovaque Ceiling: 16 mg/m³ Potential for cutaneous	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten SIovénie TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 8 mg/m³ 8 urah	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti Suède Binding STEL: 4 ppm 15 minuter	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute Turquie Deri TWA: 2 ppm 8 saat
Composant Phénol	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ Russie TWA: 0.3 mg/m³ 0539	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ République slovaque Ceiling: 16 mg/m³	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten Slovénie TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 8 mg/m³ 8 urah Koža	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti Suède Binding STEL: 4 ppm 15	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute Turquie Deri TWA: 2 ppm 8 saat TWA: 8 mg/m³ 8 saa
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ Russie TWA: 0.3 mg/m³ 0539 Skin notation	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ République slovaque Ceiling: 16 mg/m³ Potential for cutaneous absorption	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten SIovénie TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 8 mg/m³ 8 urah	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti Suède Binding STEL: 4 ppm 15 minuter Binding STEL: 16	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute Turquie Deri TWA: 2 ppm 8 saat TWA: 8 mg/m³ 8 saa STEL: 4 ppm 15 dakil
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ Russie TWA: 0.3 mg/m³ 0539 Skin notation	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ République slovaque Ceiling: 16 mg/m³ Potential for cutaneous absorption TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten Slovénie TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 8 mg/m³ 8 urah Koža STEL: 4 ppm 15	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti Suède Binding STEL: 4 ppm 15 minuter Binding STEL: 16 mg/m³ 15 minuter	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute Turquie Deri TWA: 2 ppm 8 saat TWA: 8 mg/m³ 8 saa STEL: 4 ppm 15 dakil
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ Russie TWA: 0.3 mg/m³ 0539 Skin notation	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ République slovaque Ceiling: 16 mg/m³ Potential for cutaneous absorption TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten Slovénie TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 8 mg/m³ 8 urah Koža STEL: 4 ppm 15 minutah	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti Suède Binding STEL: 4 ppm 15 minuter Binding STEL: 16 mg/m³ 15 minuter TLV: 1 ppm 8 timmar.	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute Turquie Deri TWA: 2 ppm 8 saat TWA: 8 mg/m³ 8 saa STEL: 4 ppm 15 dakil STEL: 16 mg/m³ 15
	cutaneous exposure STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ Russie TWA: 0.3 mg/m³ 0539 Skin notation	Oda STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m³ République slovaque Ceiling: 16 mg/m³ Potential for cutaneous absorption TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 8 mg/m³ 8 Stunden STEL: 16 mg/m³ 15 Minuten STEL: 4 ppm 15 Minuten SIovénie TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 8 mg/m³ 8 urah Koža STEL: 4 ppm 15 minutah STEL: 16 mg/m³ 15	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m³ STEL: 16 mg/m³ 15 minuti STEL: 4 ppm 15 minuti Suède Binding STEL: 4 ppm 15 minuter Binding STEL: 16 mg/m³ 15 minuter TLV: 1 ppm 8 timmar. NGV	TWA: 8 mg/m³ 8 ore STEL: 4 ppm 15 minu STEL: 16 mg/m³ 15 minute Turquie Deri TWA: 2 ppm 8 saat TWA: 8 mg/m³ 8 saa STEL: 4 ppm 15 dakil STEL: 16 mg/m³ 15

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

			Hud	
Glycérine	TWA: 11 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ 8 urah		
		inhalable fraction		
		STEL: 400 mg/m ³ 15		
		minutah inhalable		
		fraction		

Valeurs limites biologiques

Liste source (s): **France** - Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail (deuxième partie: Décrets en Conseil d'Etat). Publié le 28 décembre 2003 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 relatif au Code du Travail (partie règlementaire). Publié le 12 mars 2008 dans le Journal officiel de la République Française. Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

Publié le 17 décembre 2009 dans le Journal officiel de la République Française

Composant	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Phénol			Total Phenol: 250 mg/g creatinine urine end of shift	: 120 mg/g Creatinine urine end of shift	Phenol (after hydrolysis): 120 mg/g Creatinine urine (end of shift)

Composant	Italie	Finlande	Danemark	Bulgarie	Roumanie
Phénol		Total phenol: 1.3		Phenol: 200 µg/L urine	total Phenol: 120 mg/g
	mmol/L urine afte			at the end of exposure	Creatinine urine end of
		shift.		or end of work shift	shift

Composant	Gibraltar	Lettonie	République slovaque	Luxembourg	Turquie
Phénol			Phenol: 200 mg/L urine		
			end of exposure or work		
			shift		

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

ſ	Component	Effet aigu local	Effet aigu systémique	Les effets chroniques	Les effets chroniques
		(Dermale)	(Dermale)	local (Dermale)	systémique (Dermale)
	Phénol				DNEL = 1.23mg/kg
	108-95-2 (20)				bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Phénol	DNEL = 16mg/m ³			DNEL = 8mg/m ³
108-95-2 (20)				
Glycérine			$DNEL = 56mg/m^3$	
56-81-5 (40)				

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

	Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce		Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Ī	Phénol	PNEC =	PNEC =	PNEC = 0.031mg/L	PNEC = 2.1mg/L	PNEC =
	108-95-2 (20)	0.0077mg/L	0.0915mg/kg			0.136mg/kg soil dw

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

		sediment dw			
Glycérine	PNEC = 0.885mg/L	PNEC = 3.3mg/kg	PNEC = 8.85mg/L	PNEC = 1000mg/L	PNEC =
56-81-5 (40)	-	sediment dw			0.141mg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments	Eau de mer	Chaîne alimentaire	Air
		d'eau marine	intermittente		
Phénol	PNEC =	PNEC =			
108-95-2 (20)	0.00077mg/L	0.00915mg/kg			
		sediment dw			
Glycérine	PNEC =	PNEC = 0.33mg/kg			
56-81-5 (40)	0.0885mg/L	sediment dw			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

	Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
ı	Gants jetables	Voir les	-	ĖN 374	(exigence minimale)
	-	recommandations			· ·
-		du fabricant			

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent

utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement

ajusté, utilisé et entretenu

À grande échelle / utilisation

d'urgence À petite échelle / utilisation en

laboratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou

d'autres ont de l'expérience Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements

significatifs.

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect

OdeurAucune information disponibleSeuil olfactifAucune donnée disponiblePoint/intervalle de fusionAucune donnée disponiblePoint de ramollissementAucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition Sans objet

Inflammabilité (Liquide) Aucune donnée disponible D'après les données d'essai

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible

Point d'éclair > 78 °C > Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

pH
 Viscosité
 Hydrosolubilité
 Solubilité dans d'autres solvants
 Aucune donnée disponible
 Aucune information disponible
 Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composantlog PowPhénol1.5Glycérine-1.76

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité / Densité Aucune donnée disponible

Densité apparenteSans objetLiquideDensité de vapeurAucune donnée disponible(Air = 1.0)

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

explosifs air / vapeur des mélanges possibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'humidité. Tenir à l'écart des flammes nues,

Liquide

des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Isocyanates.

Lactophenol Aniline Blue Date de révision 10-déc.-2021

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxvdes de carbone.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Catégorie 4 Oral(e) Catégorie 4 Cutané(e) Inhalation Catégorie 3

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Phénol	LD50 = 340 mg/kg (Rat)	LD50 = 630 mg/kg (Rabbit)	-
Glycérine	12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg(Rabbit)	> 2.75 mg/L/4h (Rat)(mist)

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée;

Catégorie 1 B

c) lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1 oculaire:

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible Peau Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Catégorie 2

Phenol; est classé par l'Union Européenne comme un produit mutagène de la catégorie 3:

Possibilité d'effets irréversibles

f) cancérogénicité; Aucune donnée disponible

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou

plusieurs des composants comme cancérogènes

g) toxicité pour la reproduction; Aucune donnée disponible

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible

organes cibles - exposition

unique;

i) toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée;

OXDR40028

Catégorie 2

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision 10-déc.-2021

Organes cibles Aucune information disponible.

j) danger par aspiration; Aucune donnée disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Lactophenol Aniline Blue

Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. En cas d'ingestion, entraîne un œdème sévère, des lésions sévères des tissus fragiles et un danger de perforation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Contient une substance:. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Phénol	4-7 mg/L LC50 96 h 32 mg/L LC50 96 h	EC50: 10.2 - 15.5 mg/L, 48h (Daphnia magna) EC50: 4.24 - 10.7 mg/L, 48h Static (Daphnia magna)	EC50: 0.0188 - 0.1044 mg/L, 96h static (Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 187 - 279 mg/L, 72h static (Desmodesmus subspicatus) EC50: = 46.42 mg/L, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)
Glycérine	LC50: 51 - 57 mL/L, 96h static (Oncorhynchus mykiss)		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

Composant	Microtox	Facteur M
Phénol	EC50 21 - 36 mg/L 30 min	
	EC50 = 23.28 mg/L 5 min	
	EC50 = 25.61 mg/L 15 min	
	EC50 = 28.8 mg/L 5 min	
	EC50 = 31.6 mg/L 15 min	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Phénol	1.5	Aucune donnée disponible
Glycérine	-1.76	Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le solAucune information disponible .

12.5. Résultats des évaluations PBT Pas de données disponibles pour l'évaluation. et vPvB

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

persistants

Potentiel de destruction de l'ozone Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales. Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. **Emballages contaminés**

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques Le code européen des déchets

aux produits, mais aux applications.

Autres informations Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par

> l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Les quantités importantes affectent le pH et sont nocives pour les

organismes aquatiques.

Ordonnance suisse sur les déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les

déchets, ADWO) SR 814.600

https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU UN2821

14.2. Désignation officielle de PHÉNOL EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4. Groupe d'emballage II

ADR

14.1. Numéro ONU UN2821

PHÉNOL EN SOLUTION 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

6.1 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage ΤŢ

IATA

14.1. Numéro ONU UN2821

PHÉNOL EN SOLUTION 14.2. Désignation officielle de

Lactophenol Aniline Blue Date de révision 10-déc.-2021

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à

Pas de précautions spéciales requises

prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

Non applicable, les produits emballés

ľOMI

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie (AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Phénol	108-95-2	203-632-7	-	-	Х	X	KE-28209	X	Х
Glycérine	56-81-5	200-289-5	-	-	Х	X	KE-29297	X	Х

	Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
	Phénol	108-95-2	Х	ACTIVE	Х	-	Х	Х	Χ
Г	Glycérine	56-81-5	Х	ACTIVE	Х	-	X	X	Х

Légende: X - Listé '-' - Not Listed **KECL** - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Phénol	-	Use restricted. See item 75.	-
		(see link for restriction details)	

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Composant		La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Quantités de qualification pour
Phénol	108-95-2	Sans objet	Sans objet
Glycérine	56-81-5	Sans objet	Sans objet

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Réglementations nationales

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Phénol	WGK2	Class I: 20 mg/m³ (Massenkonzentration)
Glycérine	WGK1	

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Phénol	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 14

Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
Phénol	Substances interdites et	
108-95-2 (20)	réglementées	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H312 Nocif par contact cutané
- H331 Toxique par inhalation
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H311 Toxique par contact cutané

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

Lactophenol Aniline Blue

Date de révision 10-déc.-2021

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire LC50 - Concentration létale à 50% NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

LD50 - Dose létale à 50% EC50 - Concentration efficace 50% POW - Coefficient de partage octan

Transport Association

POW - Coefficient de partage octanol: eau vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

Dangerous Goods Code par les navires

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

COV - (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essai

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Date de préparation25-août-2011Date de révision10-déc.-2021Sommaire de la révisionSans objet.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006.

Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité